



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de conseillers en exercice : 39	Date de convocation : 09 décembre 2025
Nombre de conseillers présents : 25	
Nombre de suffrages exprimés : 32 dont 7 pouvoirs	

SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit du mois de décembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à Aigueperse.

Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Stéphane CHABANON, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Patrice DARPOUX, Emmanuelle DE CASTRO, Claude DENIER, David DESPAX, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Cécile GILBERT, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Matéo MOREL, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Vanessa ROLLET, Thierry SEGUIN, Catherine CUZIN

Absents ayant donné un pouvoir :

André DEMAY a donné pouvoir à Vanessa ROLLET, Emilie GOURBEYRE a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS, Bernard MANILLERE a donné pouvoir à Cécile GILBERT, Françoise MECHIN-VERNIER a donné pouvoir à Thierry SEGUIN, Pascale MORIN a donné pouvoir à Claude RAYNAUD, Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT, Guy TIXIER a donné pouvoir à Pascal LABBE

Absents :

Stéphane BARDIN, Brigitte BILLEBAUD, Marc CARRIAS, Roland GENESTIER, Jean-Luc LAQUENAIRE, Guillaume LAURENT, Pierre LYAN

Secrétaire de séance : Luc CHAPUT

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2025_214 : Mobilité - Attribution du marché pour le transport régulier

Commande Publique - Marchés publics

Rapporteur : Luc CHAPUT

Considérant les besoins réguliers des services enfance-jeunesse, culture et mobilité de la communauté de communes Plaine Limagne en matière de transport de voyageurs, un marché public a été élaboré afin de recruter un prestataire unique.

Une consultation de marché public a été engagée selon une procédure adaptée.

Le marché est décomposé en quatre lots :

- Lot n°1 : navette ados
- Lot n°2 : transport secteur Est
- Lot n°3 : transport secteur Ouest
- Lot n°4 : Bus des montagnes

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé à la publication le 7 août 2025 fixant au 19 septembre 2025, à 12h00, la date limite de réception des offres.

A l'issue de la consultation, 2 candidats ont répondu à l'ensemble des lots. La commission MAPA s'est réunie le 7 octobre 2025.

Après analyse des candidatures ainsi que des offres et selon les critères définis (prix 40 %, qualité de l'offre 40 %, performances en matière de protection de l'environnement 20 %), il ressort que :

- l'offre économiquement la plus avantageuse pour la collectivité pour le lot n°1 est l'offre de TRANSARC,

Fourchette kilométrique	TRANSARC	
	Sans bus immobilisé	Avec bus immobilisé
	Prix unitaire HT	Prix unitaire HT
0-20	7,55 €	9,00 €
21-40	4,13 €	5,16 €
41-60	3,38 €	4,38 €
61-80	3,17 €	4,24 €
91-100	3,07 €	4,11 €
>100	3,32 €	4,36 €

- l'offre économiquement la plus avantageuse pour la collectivité pour le lot n°2 est l'offre de TRANSARC,

Fourchette kilométrique	TRANSARC	
	Sans bus immobilisé	Avec bus immobilisé
	Prix unitaire HT	Prix unitaire HT
0-20	7,55 €	9,00 €
21-40	4,13 €	5,16 €
41-60	3,38 €	4,38 €
61-80	3,17 €	4,24 €
91-100	3,07 €	4,11 €
>100	3,32 €	4,36 €

- l'offre économiquement la plus avantageuse pour la collectivité pour le lot n°3 est l'offre de TRANSARC,

Fourchette kilométrique	TRANSARC	
	Sans bus immobilisé	Avec bus immobilisé
	Prix unitaire HT	Prix unitaire HT
0-20	7,55 €	9,00 €
21-40	4,13 €	5,16 €
41-60	3,38 €	4,38 €
61-80	3,17 €	4,24 €
91-100	3,07 €	4,11 €
>100	3,32 €	4,36 €

- l'offre économiquement la plus avantageuse pour la collectivité pour le lot n°4 est l'offre de TRANSARC.

Fourchette kilométrique	TRANSARC	
	Sans bus immobilisé	Avec bus immobilisé
	Prix unitaire HT	Prix unitaire HT
0-20	7,55 €	9,00 €
21-40	4,13 €	5,16 €
41-60	3,38 €	4,38 €
61-80	3,17 €	4,24 €
91-100	3,07 €	4,11 €
>100	3,32 €	4,36 €

→ Le conseil communautaire, à l'unanimité décide :

- d'attribuer le lot n°1 du marché de services ponctuels de transport régulier public à l'entreprise TRANSARC,
- d'attribuer le lot n°2 du marché de services ponctuels de transport régulier public à l'entreprise TRANSARC,
- d'attribuer le lot n°3 du marché de services ponctuels de transport régulier public à l'entreprise TRANSARC,
- d'attribuer le lot n°4 du marché de services ponctuels de transport régulier public à l'entreprise TRANSARC,
- d'autoriser le président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.

Pour extrait certifié conforme

À Aigueperse, le 24 décembre 2025

Le secrétaire de séance,

Luc CHAPUT

Signé électroniquement

Le président,

Claude RAYNAUD

Signé électroniquement